

[Imprimer cet article](#)

AFRIQUE-DEVELOPPEMENT-FINANCEMENT Le FAD approuve 8,5 milliards de dollars pour alléger la dette de 33 pays

Dakar, 20 avr (APS) - Les conseils d'administration du Fonds africains de développement (FAD) et de la Banque africaine de développement (BAD) ont approuvé, mercredi à Tunis, 8,5 milliards de dollars américains pour le financement de l'allègement de la dette de 33 pays africains à faible revenu au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

"Le conseil des gouverneurs du FAD devrait adopter une résolution sur le plan de financement compensatoire en mai 2006, autorisant l'annulation de la dette et le financement de la dette", indique un communiqué reçu à l'APS.

L'IADM, explique-t-on, a pour objet d'aider les pays, dont le Sénégal, éligibles à réaliser des progrès dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) tout en préservant la capacité de financement à long terme du FAD.

"La décision prise aujourd'hui par le conseil marque l'aboutissement d'un processus élargi et historique de consultations avec des actionnaires et donateurs au sujet de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et de sa mise en œuvre par le FAD", a estimé Donald Kaberuka, président de la BAD.

Il a lancé un appel aux donateurs afin qu'ils octroient suffisamment des financements pour compenser intégralement le FAD sur une base permanente pour sa part de l'IADM.

Ceci devrait préserver sa signature et sa capacité à continuer de renforcer et d'approfondir son assistance aux pays à faible revenu bénéficiaires du guichet FAD.

Pour le compte des pays parvenus au point d'achèvement au titre de l'initiative PPTTE renforcée, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés lors du Sommet de Gleneagles en juillet 2005 d'annuler 100 pour cent des créances dues à l'Association internationale de développement, au FAD et au Fonds monétaire international.

Une réunion consultative des ministres des Finances africains, tenue à Tunis du 22 au 23 novembre 2005, a entériné l'IADM et a accueilli favorablement l'engagement de préserver l'intégrité financière du FAD.

Il y a 13 des 14 pays PPTTE ayant atteint le point d'achèvement deviennent immédiatement des bénéficiaires de l'allègement de la dette du FAD à compter du 1er janvier 2006.

Ce sont les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie et Zambie.

"La Mauritanie sera admise à bénéficier de l'allègement de la dette au titre de l'initiative dès qu'elle aura réuni les critères relatifs aux réformes en matière de la gestion des dépenses publiques", ajoute le communiqué.

Certes, précise le texte, la date de mise en œuvre de l'IADM a été fixée au 1er janvier 2006, lorsque les bénéficiaires immédiats commenceront à tirer concrètement parti de

l'allégement de la dette.

Mais, signale-t-il, l'octroi réel des avantages se fera rétroactivement en juillet 2006 quand les objectifs définis pour les seuils d'entrée en vigueur seront atteints.

La date limite de réception des engagements de financement des donateurs est fixée à la fin juin 2006 pour répondre aux exigences des seuils d'entrée en vigueur.

Copyright © 2006 APS, Tous droits réservés.